

jeudi 24 septembre 2020



## INTERNATIONAL NEWS

- **TESLA** : Présentation des plans d'une voiture électrique de USD 25 000 alimentée par des batteries à moindre coût, annoncées sur le marché pour 2023, selon la presse internationale



## ECO NEWS

- **DETTE EXTERIEURE** : Lancement par le Maroc le 23/09/2020 des opérations de souscriptions aux obligations souveraines à l'international pour deux maturités longues de 2 ans et de 5 ans sans limite de montant selon la presse économique
- **TRESOR** : Adjudication de Bons du Trésor sur :
  - ✓ La ligne 13 semaines pour un montant de M MAD 100 et au taux de 1,4700% (-1 pbs) ;
  - ✓ Et, La ligne 52 semaines pour un montant de M MAD 400 et au taux de 1,6537% (-0,9 pbs) ;
  - ✓ Et, la ligne 2 ans pour un montant de M MAD 1 500 et au taux de 1,8464% (-2 pbs).



## NOUVELLES SECTORIELLES

- **AVICULTURE** : Les professionnels du secteur déplorent des pertes de M MAD 468 par mois en raison de la surproduction couplée à la baisse de la demande, selon la presse économique



## NOUVELLES DE SOCIETES

- **ATTIJARIWAFI BANK** : Publication des résultats au S1 2020 affichant :
  - ✓ Une hausse de +5,1% du PNB consolidé à MAD 12,4 Md ;
  - ✓ Un bond de 3,3x du coût du risque à MAD 3 Md (soit un taux du coût du risque de 1,7% contre 0,54% au S1 2019) ;
  - ✓ Et, un RNPG en recul de -57,5% à MAD 1,2 Md impacté par la dégradation du coût du risque ainsi que par la contribution exceptionnelle au Fonds spécial COVID-19.
- **ATLANTA** : Hausse de +5,7% du CA consolidé à MAD 2,9 Md et progression de +5,6% du RN consolidé à M MAD 213
- **AUTO HALL** : Publication des comptes consolidés à fin juin 2020, faisant ressortir :
  - ✓ Un chiffre d'affaires en repli de -41,6% à M MAD 1 236 ;
  - ✓ Un REX de M MAD 15,9 contre M MAD 157,8 au 30/06/2019 ;
  - ✓ Et, un RNPG déficitaire de M MAD -29 contre M MAD 77 à fin juin 2019.
- **COLORADO** : Publication des comptes semestriels au 30/06/2020, faisant ressortir :
  - ✓ Un CA en chute de -28,7% en y-o-y à M MAD 175,5 ;
  - ✓ Un REX de M MAD -5 contre M MAD 37,7 au S1 2019 ;
  - ✓ Et, un RNPG en dégradation à M MAD -10,2 contre M MAD 22,9 une année auparavant.
- **CREDIT AGRICOLE DU MAROC** : Octroi d'une nouvelle ligne multidevises et non-engagée de financement du commerce extérieur de M USD 20 par la BERD, selon la presse économique
- **LABEL'VIE** : Publication des indicateurs au S1 2020 affichant :
  - ✓ Des revenus consolidés en amélioration de +15% à M MAD 5 381 ;
  - ✓ Un résultat d'exploitation en progression de +19,8% à M MAD 237,2 ;
  - ✓ Et, un RNPG en hausse de +14,2% à M MAD 191,4.
- **CIMENTS DU MAROC** : Publication de ses résultats au S1 2020, affichant :
  - ✓ Un CA consolidé en recul de -16,9% en y-o-y à M MAD 1 696 ;
  - ✓ Un REX en baisse de -27,6% en y-o-y à M MAD 526 ;
  - ✓ Un RN consolidé en dégradation de -62% à M MAD 194 ;
  - ✓ Et, un RN retraité des éléments exceptionnels dont la contribution au Fonds Covid-19 en repli de -11,4% à M MAD 499 ;
- **UNIMER** : Publication des comptes semestriels consolidés au S1 2020, affichant :
  - ✓ Un CA en repli de -27% à M MAD 482,6 ;
  - ✓ Un REX se fixant à M MAD 24,5 contre M MAD 23,1 au S1 2019 ;
  - ✓ Et, un RN de M MAD 2,3 (vs. M MAD 11,4 en 2019).
- **DELTA HOLDING** : Publication des comptes semestriels au S1 2020 affichant :
  - ✓ Un CA consolidé en repli de -16% à M MAD 1 135 ;
  - ✓ Un REX de M MAD 135,8 contre M MAD 210,5 au S1 2019 ;
  - ✓ Et, un RNPG en baisse de -18% à M MAD 90.
- **CTM** : Alerte sur son résultat consolidé au S1 2020 attendu déficitaire à M MAD -55,2, pâtissant de l'impact du confinement instauré et de la suspension totale du Transport Public de Voyageurs entre le 20 mars et le 25 juin 2020
- **CARTIER SAADA** : Publication d'un communiqué post-AGO ayant notamment approuvé les comptes 2019
- **SRM** : Convocation de ses actionnaires à l'AGO du 27/10/2020 devant notamment statuer sur la nouvelle composition du Conseil d'administration
- **CDG INVEST** : Signature d'un contrat d'investissement le 23/09/2020 avec SOCAFIX, filiale du GROUPE abdelmoumen pour un montant de M MAD 110, selon la presse économique

Adresse : Tour BMCE, Rond-Point Hassan II, Casablanca - Maroc  
Tél: 00 212 5 22 43 01 31 / 00 212 5 22 43 01 23 / 00 212 5 22 43 01 45



Siège : 63, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca 20 000 – Maroc  
Tél: 00 212 5 22 64 23 00 – Fax: 00 212 522 48 10 07 / 00 212 5 22 48 09 52  
RC Casablanca n° 77 971  
Autorisation n° 3/26 par l'agrément du Ministère des Finances

Siège : Tour BMCE, Rond Point Hassan II, Casablanca - Maroc  
Bureaux : 63, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca 20 000 – Maroc  
Tél : 00 212 522 42 78 20 - Fax : 00 212 522 27 38 26  
RC Casablanca n° 128905

## DISCLAIMER

En recevant le présent document, le destinataire accepte de manière ferme et irréfragable d'être lié par les termes et limitations ci-après. Le présent document a été préparé et diffusé par les entités et affiliées du Groupe BMCE Bank of Africa parmi lesquelles, l'ensemble des entités du Groupe BMCE Capital S.A., (ci-après désignées conjointement, le « **Groupe Bank of Africa** »).

Le présent document ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation de la part du Groupe Bank of Africa, en vue de l'achat ou de la vente du ou des produits qui y sont décrits. Les informations contenues dans le présent document sont communiquées à titre purement indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Elles sont sujettes à des modifications à tout moment et sans préavis, notamment en fonction des fluctuations de marché.

Avant tout investissement dans le produit objet des présentes, le destinataire doit procéder, sans se fonder exclusivement sur les informations qui lui ont été fournies, à sa propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant s'il le juge nécessaire, ses propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Les investisseurs ne doivent pas accorder une confiance excessive à l'égard des informations historiques; les performances passées ne présagent pas des performances futures.

Sous réserve du respect des obligations que la loi met à la charge des entités du Groupe Bank of Africa, le destinataire et / ou les destinataires du présent document, déclarent expressément et irrévocablement que les entités du Groupe Bank of Africa, ne pourront nullement être tenues responsable des conséquences financières ou de tous autres préjudices directs ou indirects de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans ledit produit ou de l'utilisation quelconque qui sera faite du document. Les entités du Groupe Bank of Africa attirent l'attention du destinataire sur le fait que la valeur de marché des produits peut fluctuer significativement en raison de la volatilité des paramètres de marché et de la valeur des références sous-jacentes. Elle peut, le cas échéant, (i) être nulle et conduire dans cette situation à la perte totale du montant initialement investi, (ii) voire négative (ce qui signifie qu'elle consiste en un montant dû par vous) et conduire à un risque de perte illimitée. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans certaines situations, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Bien que les informations fournies aient été obtenues de sources publiques ou non publiques pouvant être considérées comme fiables, et bien que toutes les précautions raisonnables aient été prises pour préparer ce document, le Groupe Bank of Africa n'atteste et ne garantit explicitement ou implicitement ni son exactitude ni son exhaustivité et n'accepte aucune responsabilité en cas d'inexactitude, d'erreur ou omission, y compris en cas de négligence ou d'imprudence. Les éléments des présents documents relatifs aux données de marché sont fournis sur les bases de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les chiffres relatifs aux performances et simulations de performances passées ont trait à des périodes antérieures et ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Le présent document a été préparé à l'intention de son ou de ses destinataires. Il est destiné à leur seul usage interne. Ce document s'adresse à des investisseurs avertis aux risques liés aux marchés financiers. Si un particulier venait à être en possession du présent document, il ne devra pas fonder son éventuelle décision d'investissement uniquement sur la base dudit document et devra consulter ses propres conseillers.

Le produit objet des présentes, peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations spécifiques et / ou nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient donc de vous assurer que vous êtes autorisé à investir dans ce produit. En investissant dans ce produit, vous déclarez au Groupe Bank of Africa, que vous êtes dûment autorisé, par votre statut juridique et / ou vos règlements internes, à cette fin et ce, tout au long de la subsistance de votre relation avec l'une quelconque des entités du Groupe Bank of Africa.

Le présent document en ce compris l'ensemble des informations, explications, données, marques, logos, raisons sociales et noms de domaine, etc. sont la propriété exclusive de, ou ont été valablement acquis par, le Groupe Bank of Africa. Il est totalement interdit de copier, modifier, reproduire, republier, distribuer, afficher ou transmettre ce contenu au profit d'une personne de droit privé et/ou de droit public, pour des objectifs lucratifs ou non-lucratifs; et ce indépendamment du support ou du moyen de communication et sans prendre en compte la bonne ou mauvaise foi de la personne réalisant l'une des actions susmentionnées. Ce contenu est pour usage individuel et strictement personnel. Il ne peut servir à une exploitation à objet ou à fin commerciale. Ces interdictions ne peuvent connaître aucune exception, sauf quand les personnes dûment considérées propriétaires des droits de propriété intellectuelle de ce contenu y conviennent.

Toute violation de ces règles fait encourir à la personne qui l'a réalisée les sanctions pénales prévues à ce sujet et les poursuites judiciaires nécessaires au rétablissement des droits des auteurs et au dédommagement de ceux-ci. Tout litige concernant les présentes règles relèvera de la compétence des Tribunaux de Casablanca. »